

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 12 décembre 2011
Séance 5 décembre 2011

8 Ressources humaines - réussite éducative – vacances 2012

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MONTES

M. MACHU

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39
39
34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, Première Adjointe, expose :

Par délibérations en date du 13 décembre 2010 et du 6 juin 2011, le conseil municipal a décidé du recours à des vacances afin d'assurer la mise en œuvre sur l'année 2011 d'une partie des actions du programme de réussite éducative.

Ce programme doit se poursuivre sur l'année 2012 et la ville sollicite à ce titre une subvention d'un montant prévisionnel de 180 000 € correspondant à la prise en charge de 180 enfants et jeunes creillois.



maintenant !

La mise en œuvre du programme local de réussite éducative 2012 appelle la réalisation de vacances réparties sur 2 thématiques différentes :

- L'accompagnement psychologique des publics ciblés,
- Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré.

I - L'accompagnement psychologique des publics ciblés

Il s'agit de réaliser, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire, un suivi psychologique des enfants et de leur famille si besoin. Pour mener à bien cette tâche, le recours à des personnes possédant un diplôme en psychologie s'avère nécessaire. Des vacances, pour un volume maximum de 300 heures, sont allouées à cette action.

II - Les actions destinées aux enfants scolarisés sur le premier degré

Au cours de l'année 2011, les équipes pluridisciplinaires, qui se réunissent en moyenne une fois par mois, ont émis des préconisations, pour chaque situation présentée, afin d'apporter des éléments de réponses personnalisés face aux problématiques rencontrées. Deux types de préconisations ont été faites et appellent la poursuite d'actions spécifiques. Il s'agit de :

1°) L'accompagnement physique des enfants sur certaines prestations tel que l'accompagnement en ALSH ou en restauration scolaire d'enfants souffrant de handicaps ou de graves troubles du comportement.

Pour mettre en place ces actions, il faut également disposer d'une personne titulaire d'un diplôme de niveau bac + 2. Les contraintes diverses qui peuvent peser sur certaines familles et/ou la situation de certains enfants peuvent faire obstacle à la réalisation effective des préconisations émises par l'équipe pluridisciplinaire. Il convient donc de prévoir un accompagnement physique par un professionnel compétent en la matière. Ces vacances représenteront un volume maximum de 200 heures.

2°) Des ateliers de pratiques artistiques au sein de l'espace Matisse. Cette action vise à favoriser la libre expression, la verbalisation et l'apprentissage du vivre ensemble. Deux ateliers hebdomadaires doivent permettre aux bénéficiaires du dispositif de réussite éducative de développer de nouvelles compétences en travaillant sur des projets collectifs thématiques de moyen terme. Les créations seront mises en valeur au travers des expositions, les enfants et les familles seront, par ailleurs, associés aux événements auxquels participe l'espace Matisse. Des vacances pour un volume de 48 heures sont allouées à cette action.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le programme de réussite éducative,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 5 décembre 2011
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'organiser en 2012 les vacances nécessaires à la mise en œuvre du programme de réussite éducative.

Article 2 : de conserver le niveau brut horaire de rémunération des vacances à 50/10000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré (soit 27,78 € en 2012).

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention 2012 avec le CCAS afin de prévoir que les sommes qui correspondent à ces vacances fassent l'objet d'un remboursement du centre communal d'action sociale au titre des charges de personnel, sur présentation d'une facture par la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 DEC. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.12.11... Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



